



Pourquoi l'Arabie Saoudite n'a-t-elle pas eu de sanction jusqu'à aujourd'hui ?



Depuis mars 2015 le Yémen est bombardé par l'Arabie Saoudite et cela va à l'encontre de toutes les règles du droit international.

Depuis mars 2015 le Yémen est bombardé par l'Arabie Saoudite et cela va à l'encontre de toutes les règles du droit international. Les médias occidentaux ont ignoré le fait que toute l'infrastructure de ce pays a été complètement détruite. Plusieurs fois des hôpitaux ont été bombardés de manière ciblée, le système médical est au bord de l'effondrement.

Des centaines de milliers de personnes sont sous-alimentées, dont au moins 462 000 enfants. Toutes les 10 minutes il y a un enfant yéménite qui meurt. « L'état de santé des enfants dans les pays les plus pauvres du Moyen-Orient n'a jamais été aussi catastrophique que maintenant » a affirmé Meritxell Relaño, représentante de l'UNICEF au Yémen. Pourquoi n'y a-t-il aucun politicien de l'ouest qui dénonce ce désastre humanitaire ? Pourquoi n'y a-t-il pas encore de sanctions contre l'Arabie Saoudite, qui est l'agresseur principal de cette guerre d'attaque ??

de gp.

Sources:

www.gegenfrage.com/un-im-jemen-stirbt-alle-zehn-minuten-ein-kind/

Cela pourrait aussi vous intéresser:

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.